

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 23 octobre 2012 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, M.MOREL, R. TRONCY, M F. BLOCH, M. BONGIRAUD, C.AGUETTANT, J.GUERRIER, E.VAGINET, M.PATAY, G.THOMÉ

Absents excusés : P. BIDON (pouvoir donné à B.BALAY), A. REBAUD (pouvoir donné à F. BLOCH), JP GRANGE (pouvoir donné à R.TRONCY)

Secrétaire de séance : J. GUERRIER

Convocation faite le : 16 octobre 2012

publiée le : 16 octobre 2012

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2012 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – URBANISME

M. MOREL présente au conseil municipal 3 DIA (déclarations d'intention d'aliéner) :

- concernant le terrain au Gravier Vaillant ;
- concernant le terrain situé aux grandes Bruyères, Chemin de la prière ;
- concernant le terrain situé 438 Chemin des Erables.

Le conseil décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

II – EMPLACEMENTS RESERVES

A – Rue de la Saône

Le Maire rappelle aux conseillers qu'un emplacement réservé a été inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme ER n°4) pour les terrains cadastrés AI 90 et 101.

Ces terrains représentent une surface de 631 m².

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à contacter les propriétaires sur leurs intentions.

B – Chemin de la Prière

Un emplacement réservé a été inscrit dans le PLU sur le terrain situé au fond du Chemin de la Prière (côté Jassans), en bord de Saône, cadastré AA8. Il s'agit d'un espace boisé d'une surface totale de 19 305 m². Un emplacement réservé de 2900M2 a été inscrit à la demande de la CCSV pour réaliser un parking. La CCSV intéressée et a déjà pris contact avec les propriétaires. Une discussion s'engage sur une éventuelle acquisition par la commune de l'ensemble de la parcelle.

Le conseil décide à 8 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre que la commune n'est pas intéressée par l'acquisition de ce terrain.

III – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2013

A – Fin de l'aménagement de la rue de la Saône

Par délibération en date du 15 mai 2012, le conseil municipal a décidé de finir l'aménagement (zone 3) de la rue de la Saône (à partir du n° 181 jusqu'au n° 300). Les travaux de mise en séparatif des réseaux « humides » et de mise en souterrain des réseaux « secs », ainsi que les travaux de réfection complète de la chaussée et des aménagements pour la sécurité, seront effectués en 2013.

Le maire indique que le Cabinet ARPEGE Géomètres-Experts a été choisi pour assurer la maîtrise d'œuvre de la mise en séparatif des réseaux « humides », de la réfection de la chaussée et des aménagements pour la sécurité sur l'ensemble de la zone de rencontre.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter et de réaliser l'inscription des dépenses correspondant aux travaux au budget 2013,
- ET SOLLICITE pour l'ensemble de l'opération une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR, et des amendes de police.

B - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES E.R.P. ET DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE

Le Maire propose d'aménager les bâtiments communaux et le parking attenant à la mairie pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter de procéder aux travaux de mise en accessibilité des ERP et de la voirie ;
- ET SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR.

IV – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX CHEMIN DE FETANS

Considérant que l'implantation de futures constructions dans le secteur du Chemin de Fétans justifie des travaux d'adaptation du réseau d'électricité, et de la voirie existante ;

Considérant que le terrain situé sur le bas du Chemin de Fétans, cadastré AL 46 n'est pas desservi pas le réseau d'électricité. Ces travaux étant exclusivement destinés à desservir les futures constructions de ce terrain, la commune décide de mettre la totalité du coût des travaux à la charge des propriétaires.

Considérant que sont exclus les terrains déjà construits et desservis par les réseaux ;

Le conseil décide, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION : d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé, s'élève à 20 000.00 €.

Il fixe à 20 000.00 € la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers (10 000 € pour l'électricité et 10 000 € pour la voirie).

V – LOCATION STUDIO RUE DU STADE

A- MISE EN LOCATION DU STUDIO SITUE RUE DU STADE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE que le logement communal situé rue du Stade est mis en location, à compter du 1^{er} novembre 2012 pour un loyer mensuel de 340 euros (hors charges). Le loyer sera versé trimestriellement à la commune.

B - CONVENTION DE MANDAT DE GESTION DU STUDIO SITUE RUE DU STADE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE que la gestion de la location du studio situé rue du Stade sera confiée à l'Agence Immobilière ORPI Direct Habitat de Trévoux (01600),

VI – RECENSEMENT

A partir du 17 janvier jusqu'à la mi-février sera organisé le recensement de la population. La commune sera découpée en trois districts. Trois agents recenseurs seront recrutés pour réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE : De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui sera un élu de la commune : Mme TRONCY.

VI – QUESTIONS DIVERSES

A – Toits de l'Eglise

Le Maire signale que sur les deux petits toits de l'église, sacristie et salle des catéchismes, il y a nécessité de resuivre les tuiles et d'effectuer un dé moussage. Une entreprise spécialisée sera interrogée.

B – Eclairage Public

l'éclairage public d'une partie des chemins de la Bruyère et de la Mulati ne fonctionne plus. J. BARTHOMEUF indique que cela a été signalé auprès des services du SleA. Il s'engage à relancer le SleA.

C – Concert AICAR

Concert ROMANIS le 9 novembre à St Bernard.

D – Cérémonie du 11 novembre

Le rassemblement aura lieu à 10h45 devant la mairie.

E – Exposition Bibliothèque

R. TRONCY indique qu'une exposition sur les étangs de la Dombes a lieu à la bibliothèque, et que des journées thématiques seront organisées.

F – Calendrier du CCAS

Le CCAS de la commune a décidé de réaliser un calendrier avec des photos de St Bernard, et de le vendre au profit du CCAS. La mise en page sera faite par M. BONGIRAUD.

G – SBI Express Taxes foncières

E. VAGINET indique qu'un SBI Express dédié aux taxes foncières a été élaboré avec M. J-P GRANGE. Il sera distribué après le 4 novembre.

H – Formation Premiers Secours

Une formation sur les gestes de premiers secours par les secouristes de Jassans est en cours avec une dizaine de personnes à l'Espace Chabrier.

I – Travaux A466

F. BLOCH indique les travaux ont commencé du côté d'Ambérieux d'Azergues.

J – Bancs

F. BLOCH demande s'il est possible d'installer un ou deux bancs supplémentaires dans la commune

K – Internet Ecole

Le Maire signale qu'il y a des gros problèmes d'internet à l'école. Il est convenu de déplacer la Livebox.

L – Très haut débit

Un rendez-vous est pris avec J. BARTHOMEUF, le Bureau d'Etudes Ambition et l'entreprise SOBECA pour le piquetage. M. BONGIRAUD précise que le SleA a arrêté les études et les travaux non-programmés, car ils accusent un déficit de 10 millions d'euros.

M – Radar pédagogique

Le Conseil Général de l'Ain a donné son accord pour l'installation du radar pédagogique sur l'Avenue des Helvètes.

Des yeux de chat vont être installés prochainement sur la chicane de l'Avenue des Helvètes au carrefour avec le chemin des Erables et le chemin de Fétans.

N – Commission CCSV

J. BARTHOMEUF fait le point sur la réunion de la commission Transport du 23 octobre:

Prochains conseils municipaux le 13 Novembre et le 11 Décembre à 19h30

Vœux du Maire le 20 Janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.